



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE
L'ÉGLISE, LE 27 FÉVRIER 2023, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MÉLANIE
ROYER-COUTURE, MAIRESSE.**

Sont présents : Mesdames Camille Nadeau et Mélanie Royer-Couture et messieurs Claude Leclerc, Stéphane Racine et Vincent Villemure.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Absents avec motivation : Monsieur Eric Ennis et monsieur Marc Magny.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, greffier-trésorier.

Ouverture de la séance
Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Séance extraordinaire du 20 février 2023 annulée
Le 20 février 2023, une séance extraordinaire était prévue à l'horaire, mais le quorum n'a pu être atteint et plutôt qu'ajourné la séance pour la reprendre à une date ultérieure, les élus ont opté pour l'annulation de la séance et reprendre le processus avec une nouvelle avis public, un avis de convocation et un ordre du jour modifié.

Rés. #23-173
Avis de convocation
Il est proposé par madame Camille Nadeau et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. #23-174
Adoption de la Politique de la famille et des aînés
Attendu que la démarche de consultation et l'élaboration de diagnostics auprès des familles et des aînés de Saint-Ferréol-les-Neiges ont été complétées;

Attendu que les membres du Conseil ont complété et finalisé la proposition du comité de pilotage familles et aînés relative à la Politique de la famille et des aînés et son plan d'action 2023-2028;

Attendu que cette Politique servira de guide et d'engagement à offrir un milieu de vie accueillant et stimulant pour les familles et les aînés;

Attendu que cette Politique nous permettra de développer une pensée et un agir dédiés aux familles et aux aînés dans toutes les prises de décision de la municipalité;

Attendu que les membres du Conseil nommeront prochainement un comité de vigilance familles et aînés ayant pour but de s'assurer de la continuité de la mise en oeuvre du Plan d'action quinquennal;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que la municipalité adopte la Politique de la famille et des aînés ainsi que son Plan d'action pour 2023-2028.



No de résolution
ou annotation

Rés. #23-175
Nomination
sur le comité
de suivi de la
Politique
Familles et
Aînés

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux nomment les personnes suivantes comme membres du comité de suivi Familles et Aînés :

- madame Annie-Claude Murray, représentante des familles,
- madame Lysanne Latulippe, représentante des familles,
- madame Louise Thouin, représentante des aînés,
- monsieur Camille Côté, représentante des aînés,
- madame Joanie Bourassa-Guillemette, CIUSSS de la Capitale-Nationale,
- madame Mélanie Royer-Couture, responsable des questions sur la famille et les aînés,
- monsieur Martin Pouliot, directeur des loisirs et de la culture.

Rés. #23-176
Embauche
adjointe
administrative
à l'urbanisme

Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

Que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges embauche Madame Manon Houlé au poste d'adjointe administrative au service de l'urbanisme.

Rés. #23-177
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 21 février 2023, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
114, rue des Marguerites	Construction résidence unifamiliale isolée	23-09
134, rue de la Cavée	Rénovation résidence unifamiliale isolée	23-10
21, rue du Vallon-du-Skieur	Construction garage détaché	23-11
420, rang St-Antoine	Agrandissement résidence unifamiliale isolée	23-12
233, rue de Vancouver	Construction résidence unifamiliale isolée	23-14



No de résolution
ou annotation

Rés. #23-178
Adoption
Règlement
23-834
modifiant le
règlement
numéro 00-
407

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et appuyé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 23-834 modifiant le règlement numéro 00-407 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité. Cette modification concerne l'ajout de stationnement interdit sur la rue de la Reine entre l'avenue Royale et la rue Trépanier. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Période de
questions

La période de questions débute à 20h10 et se termine à 20h17.

Fin de la
séance

Levée de la séance à 20 heures 17.

Mélanie Royer-Couture

Mélanie Royer-Couture, mairesse



Martin Leith, greffier-trésorier